Santé & Sécurité au Travail

Programme de formation

Maintien et Actualisation des Compétences de Formateur Incendie des Équipiers de Première Intervention - EPI

Centre National France SST
ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'animer toutes les formations de base à la lutte contre les incendies, les formations de manipulation extincteurs, les Équipiers de Première Intervention (EPI), ainsi que les exercices d'évacuation.

Prérequis
- Être Formateur Incendie, titulaire d'un Diplôme ou d'un Certificat reconnu RNCP, CE ou IAF.

Public cible
Formateurs d'établissements publics et privés ou intervenants extérieurs souhaitant animer des actions de formation en Sécurité Incendie pour les EPI.

Nombre de participants
Groupe de 4 à 12 personnes maximum conseillé.

Durée
2 jours consécutifs (14 heures)

Références réglementaires
Articles R4227-1 à 41 et R4227-55 à 57 du Code du Travail. ERP : Arrêté du 25 juin 1980 et règles APSAD R4 et R6.

OBJECTIFS :

- Être capable de mettre en place et organiser des sessions de formations ainsi que la mise en place d'exercices d'évacuation ;
- Être capable d'animer des sessions de formations, dédiées à la prévention du risque incendie (manipulation extincteurs / Équipier de Première Intervention / Acteur de l'évacuation) ;
- Être capable de connaître la réglementation en vigueur et son actualité ;
- Être capable de connaître l'organisation générale de la sécurité incendie.

CONTENUS INDICATIFS :

- Approche réglementaire et actualité des formations en première intervention et exercices d'évacuation avec rédaction des rapports ;
- Échanges de pratiques d'animation autour des séquences pédagogiques de l'EPI (Centrés sur les techniques, les outils et les supports pédagogiques) ;
- Rappels sur les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) ;
- Rappels sur la tenue des Registres de Sécurité ;
- Rappels sur l'élaboration des Permis de Feu.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Étude de cas.

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Docteurs es Sciences (Fluides, Thermiques et Combustion) ;
- Expert scientifique DGSCGC et Officier de Sapeurs-Pompiers / Expert en Sciences de l'Incendie.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à notre « Espace Formateur » en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation.

OBTENTION FINALE :

- **Certificat de réalisation** (Conforme à l'arrêté 2018 du Ministère du Travail) ;
- **Diplôme de « Formateur Incendie des Équipiers de Première Intervention – EPI »** conforme au Décret du 30 juin 2015.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formative et continue pendant la formation.